



COMMUNE DE CLEGUEREC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize le trois octobre, le conseil municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Date de la convocation : 26 septembre 2013.

ETAIENT PRESENTS :

ROPERS Marc, Maire, LE FORESTIER Maryvonne, LE BOTMEL Didier, LORANS Marie-France, JOUANNO Alain, LE DOUARON Muriel, YSOPT Armel, adjoints ; RAFLE Michèle, ROBIC Marie-Annick, AUFFRET Martine, LE NECHET Rémi, ROBIN Xavier, LORANS Michel, LE CRAVER Pascal, MEHEUST Isabelle, ROBIC Yolande, LE SOURNE Jean Marc, JOUAN Alexandre, REGNIER Olivier.

ETAIENT ABSENTS :

Madame TEFFO Christine a donné pouvoir à Madame LE DOUARON Murielle ;
Madame LE BELLER Christiane a donné pouvoir à Monsieur REGNIER Olivier ;
Monsieur RIGAL Nicolas a donné pouvoir à Madame LE FORESTIER Maryvonne ;
Madame HAQUIN Corinne, conseillère municipale, a démissionné le 1er août 2011.

Madame Muriel LE DOUARON a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 28 août 2013 est adopté à l'unanimité, sans aucune observation, ni remarque.

A la demande du Maire un point à l'ordre du jour a été supprimé à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention :

- Ouverture Enquête Publique – PLU
- Validation du plan de financement – ludothèque

A la demande du Maire un point a été ajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention

- Création d'un budget lotissement

Délibérations

Avis – Projet SAGE BLAVET

La Commission Locale de l'Eau du Sage Blavet a validé le 17 juin 2013 son projet comprenant le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ainsi que son règlement. Le projet a été présenté en conseil municipal par Madame Annie LE LURON, animatrice au SAGE Blavet.

Après proposition par le Maire et considérant que plus d'un tiers des membres du conseil approuve un vote à bulletin secret :

Après avoir voté à bulletin secret, le conseil décide à 12 voix pour, 5 voix contre et 5 absentions :

1. De donner un avis favorable sur le projet de Sage Blavet tel que validé par la Commission Locale de l'Eau du Sage Blavet.

Création d'un budget lotissement

La création d'un lotissement menée directement par une commune doit être budgétairement et comptablement retracée dans un document annexe et indépendant du budget principal.

Cette disposition permet d'avoir une lecture transparente des opérations d'achat du terrain, de sa division en lots et de la vente de ces lots.

A la clôture de ce budget annexe, c'est à dire lorsque les lots auront été aménagés et vendus en totalité, il sera tiré le bilan de l'opération qui pourra être équilibrée, excédentaire ou déficitaire.

Considérant que l'instruction M 4 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinés à suivre les opérations d'acquisition du terrain, de viabilisation et de cessions des terrains concernés, nous devons, par conséquent, valider la création « d'un budget annexe Lotissement » pour la commune, relatif à l'opération « Lotissement Castel Dour ».

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. La création d'un budget annexe intitulé « Budget annexe Lotissement », assujéti à la TVA et soumis à la nomenclature budgétaire M 4. Ce budget annexe retracera la totalité des opérations comptables de l'opération « Lotissement Castel Dour » ;
2. Monsieur le Maire est chargé de la déclaration d'option à la TVA au Service des Impôts ;
3. L'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux. Le Maire est autorisé à signer tout document utile à la mise en œuvre, la gestion et la réalisation de ce lotissement y compris la vente des lots.

Attribution marché public – réfection de la charpente de l'église

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la réfection de la charpente de l'église Saint-Guérec. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre 2013 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu comme étant les offres économiquement les plus avantageuses :

| Lot | Estimation HT | Société retenue | Montant HT | Montant TTC |
|---------------------|----------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| Traitement des bois | 17 170. 00 € | Les métiers du bois | 12 480.00 € | 14 926.08 € |
| Charpente | 48 080.63 € | Jouanno | 42 730.00 € | 51 105.08 € |

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. De retenir les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
3. Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2013 de la commune.

Nomination de rue – Park Coëtmeur

La rue « Park Coëtmeur » existe déjà mais aucune délibération n'a été prise auparavant pour la nommer. Par conséquent, les bases de données cadastrales ne sont pas à jour ce qui est problématique pour les habitants de cette rue (problème de livraison etc...)

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'attribuer le nom de rue « Park Coëtmeur » pour cette voie ;
2. De mettre à jour les bases de données cadastrales ;
3. De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

Prix des maisons fleuries 2013

Comme chaque année, sous l'égide du Comité National pour le fleurissement de la France, se déroule pendant la saison d'été, le concours des Maisons Fleuries.

Sur le plan local, cette manifestation est organisée par la municipalité et le jury des Maisons Fleuries a établi le palmarès de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'octroyer les prix sous la forme de bons d'achat pour un montant total de 683,00 €.
2. D'accepter la nouvelle attribution des prix du concours des Maisons Fleuries telle que présentée ci-dessous.

| Catégorie | Rang | Proposition Prix 2013 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------|
| Catégorie 1.1 Le jardin paysager visible de l'espace public | 1 | 40,00 € |
| | 2 | 27,00 € |
| | 3 | 24,00 € |
| | Du 4 ^{ème} rang au 7 ^{ème} rang | 15,00 € |
| Catégorie 1.2 Le jardin de fleurs | 1 | 40,00 € |
| | 2 | 27,00 € |
| | 3 | 24,00 € |
| Catégorie 1.3 L'éco-jardin visible en partie de l'espace public | 1 | 40,00 € |
| Catégorie 3.1 Décor floral sur façade ou sur cour – Façade et balcon de maison | 1 | 40,00 € |
| | | |
| Catégorie 3.3 Espace jardiné sur cour | 1 | 40,00 € |
| | 2 | 27,00 € |
| | 3 | 24,00 € |
| | Du 4 ^{ème} rang au 5 ^{ème} rang | 15,00 € |
| Catégorie 4.1 Mise en valeur des infrastructures d'accueil touristique – Activité Marchande | 1 | 40,00 € |

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------|---|---------|
| Catégorie 5 Embellissement de logements sociaux | 1 | 40,00 € |
| | 2 | 27,00 € |
| Catégorie 9 Jardin potager, fleuri, visible de l'espace public | 1 | 40,00 € |
| | 2 | 27,00 € |
| | 3 | 24,00 € |
| | 4 | 15,00 € |

Garantie emprunt école privée Saint-Joseph

L'Association d'Enseignement et d'Education Populaire de Cléguérec a demandé à la commune de se porter caution pour l'emprunt qu'elle doit faire afin de réaliser des travaux de mise en conformité des bâtiments scolaires et de restauration.

L'emprunt nécessaire est de 30 000 €. L'A.E.E.P. de Cléguérec demande à ce que la commune se porte caution. La commune peut au maximum se porter caution à hauteur de la moitié de l'emprunt, soit 15 000 €, pour une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'accepter le principe de se porter caution de l'emprunt que devra réaliser l'association des parents d'élèves de l'école privée afin de réaliser des travaux à l'école ;
2. La commune accepte d'être caution pour la moitié de l'emprunt, soit 15 000€ maximum pour une durée de 15 ans ;
3. D'autoriser le Maire à signer les pièces du dossier.

Tarification des frais de gestion – transport scolaire

La commune assure la gestion administrative des dossiers de transports scolaires des élèves de la commune de Pontivy pour le secteur de Stival.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'instaurer une participation financière de la commune pour les frais de gestion de 20 € par élève.

Demande de subvention – Direction Régionale des Affaires Culturelles – Travaux assainissement Chapelle de la Trinité

La commune souhaite inscrire au budget 2014 les travaux d'assainissement de la Chapelle de la Trinité. Il est alors possible de solliciter la D.R.A.C pour nous subventionner sur ce type de travaux puisque ceux-ci se réaliseront sur un bâtiment classé monument historique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2014 ;
2. De valider le plan de financement ci-joint :

| PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ASSAINISSEMENT CHAPELLE LA TRINITE | | | | |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------|--------------------|------------------------|
| EMPLOIS | HT € | RESSOURCES | | |
| | | | Taux de subvention | Montant sollicité HT € |
| ASSAINISSEMENT EXTERIEUR | 35 960,00 € | D.R.A.C | 25% | 12 227,50 € |
| ASSAINISSEMENT INTERIEUR | 4 500,00 € | CONSEIL REGIONAL | 25% | 12 227,50 € |
| MACONNERIE | 2 550,00 € | CONSEIL GENERAL | 30% | 14 673,00 € |
| ARCHITECTE | 5 900,00 € | Reste à charge (commune + comité de chapelle) | | 9782, 00 € |
| TOTAL | 48 910,00 € | TOTAL | | 48 910,00 € |

Demande de subvention – Conseil Régional – Travaux assainissement Chapelle de la Trinité

La commune souhaite inscrire au budget 2014 les travaux d'assainissement de la Chapelle de la Trinité. Il est alors possible de solliciter une aide régionale au titre de la valorisation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2014 ;
2. De valider le plan de financement ci-joint :

| PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ASSAINISSEMENT CHAPELLE LA TRINITE | | | | |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------|--------------------|------------------------|
| EMPLOIS | HT € | RESSOURCES | | |
| | | | Taux de subvention | Montant sollicité HT € |
| ASSAINISSEMENT EXTERIEUR | 35 960,00 € | D.R.A.C | 25% | 12 227,50 € |
| ASSAINISSEMENT INTERIEUR | 4 500,00 € | CONSEIL REGIONAL | 25% | 12 227,50 € |
| MACONNERIE | 2 550,00 € | CONSEIL GENERAL | 30% | 14 673,00 € |
| ARCHITECTE | 5 900,00 € | Reste à charge (commune + comité de chapelle) | | 9782, 00 € |
| TOTAL | 48 910,00 € | TOTAL | | 48 910,00 € |

Demande de subvention au Conseil Général du Morbihan – P.D.I.C 2014

Tous les ans, la commune réalise des travaux de réfection de sa voirie communale. Une subvention a été sollicitée auprès de Pontivy Communauté au titre de son fonds de concours voirie. Ce programme finance la rénovation et l'entretien de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre du fond de concours voirie pour l'année 2014.
2. De valider le plan de financement ci-joint :

| Dépenses | Longueur de Voirie | Montant H.T |
|----------------------|--------------------|------------------|
| Travaux | 3675 mL | 133 269 € |
| TOTAL TRAVAUX | | 133 269 € |

| Subventions | Dépenses ou plafond | Taux | Montant Sollicité |
|--------------------------|---------------------|------|-------------------|
| Conseil Général | 65 625 € | 30 % | 19 687.50 |
| Pontivy Communauté | 65 625 € | 30 % | 19 687.50 |
| Autofinancement | - | - | 93 894.00 |
| TOTAL FINANCEMENT | | | 133 269 € |

Demande de subvention Pontivy Communauté – Voirie 2014

Tous les ans, la commune réalise des travaux de réfection de sa voirie communale. Une subvention a été sollicitée auprès de Pontivy Communauté au titre de son fonds de concours voirie. Ce programme finance la rénovation et l'entretien de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de Pontivy Communauté au titre du fond de concours voirie pour l'année 2014 ;
2. De valider le plan de financement ci-joint :

| Dépenses | Longueur de Voirie | Montant H.T |
|----------------------|--------------------|------------------|
| Travaux | 3675 mL | 133 269 € |
| TOTAL TRAVAUX | | 133 269 € |

| Subventions | Dépenses ou plafond | Taux | Montant Sollicité |
|--------------------------|---------------------|------|-------------------|
| Conseil Général | 65 625 € | 30 % | 19 687.50 |
| Pontivy Communauté | 65 625 € | 30 % | 19 687.50 |
| Autofinancement | - | - | 93 894.00 |
| TOTAL FINANCEMENT | | | 133 269 € |

Demande de subvention – Direction Régionale des Affaires Culturelles – Rénovation des statues de la chapelle de Locmaria

L'état de vétusté des deux statues de la chapelle de Locmaria, « la Vierge et l'enfant » et « la Pitié », nécessite une rénovation. Il est alors possible de solliciter la D.R.A.C pour nous subventionner puisque ces deux statues sont classées monument historique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de la D.R.A.C pour l'année 2014 ;
2. De valider le plan de financement ci-joint :

Dépenses

| Dépenses | Montant H.T |
|----------------------|------------------|
| Main d'œuvre | 4186.00 € |
| Fournitures | 272.00 € |
| Option | 593.00 € |
| Déplacements | 130.00 € |
| TOTAL TRAVAUX | 5181.00 € |

Ressources

| Subventions | Dépenses ou plafond | Taux | Montant Sollicité |
|-----------------------------|---------------------|------|-------------------|
| Conseil Général | 5181 € | 25% | 1295.25 € |
| Conseil Régional | 5181 € | 25 % | 1295.25 € |
| D.R.A.C | 5181€ | 25% | 1295.25 € |
| Autofinancement | | | 647.62 € |
| Comité de la chapelle | | | 647.62 € |
| TOTAL FINANCEMENT HT | | | 5181.00 € |

Demande de subvention – Conseil Régional – Rénovation des statues de la chapelle de Locmaria

L'état de vétusté des deux statues de la chapelle de Locmaria, « la Vierge et l'enfant » et « la Pitié », nécessite une rénovation. Il est alors possible de solliciter le Conseil Régional pour nous subventionner au titre de la valorisation du patrimoine puisque ces deux statues sont classées monument historique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2014 ;
2. De valider le plan de financement ci-joint :

Dépenses

| Dépenses | Montant H.T |
|----------------------|------------------|
| Main d'œuvre | 4186.00 € |
| Fournitures | 272.00 € |
| Option | 593.00 € |
| Déplacements | 130.00 € |
| TOTAL TRAVAUX | 5181.00 € |

Ressources

| Subventions | Dépenses ou plafond | Taux | Montant Sollicité |
|-----------------------------|---------------------|------|-------------------|
| Conseil Général | 5181 € | 25% | 1295.25 € |
| Conseil Régional | 5181 € | 25 % | 1295.25 € |
| D.R.A.C | 5181€ | 25% | 1295.25 € |
| Autofinancement | | | 647.62 € |
| Comité de la chapelle | | | 647.62 € |
| TOTAL FINANCEMENT HT | | | 5181.00 € |

Demande de subvention – Conseil Général du Morbihan – Rénovation des statues de la chapelle de Locmaria

L'état de vétusté des deux statues de la chapelle de Locmaria, « la Vierge et l'enfant » et « la Pitié », nécessite une rénovation. Il est alors possible de solliciter une aide départementale au titre du patrimoine mobilier inscrit pour nous subventionner puisque ces deux statues sont classées monument historique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour l'année 2014 ;
2. De valider le plan de financement ci-joint :

Dépenses

| Dépenses | Montant H.T |
|----------------------|------------------|
| Main d'œuvre | 4186.00 € |
| Fournitures | 272.00 € |
| Option | 593.00 € |
| Déplacements | 130.00 € |
| TOTAL TRAVAUX | 5181.00 € |

Ressources

| Subventions | Dépenses ou plafond | Taux | Montant Sollicité |
|-----------------------------|---------------------|------|-------------------|
| Conseil Général | 5181 € | 25% | 1295.25 € |
| Conseil Régional | 5181 € | 25 % | 1295.25 € |
| D.R.A.C | 5181€ | 25% | 1295.25 € |
| Autofinancement | | | 647.62 € |
| Comité de la chapelle | | | 647.62 € |
| TOTAL FINANCEMENT HT | | | 5181.00 € |

Demande de subvention – Conseil Général du Morbihan – Extension de la caserne des Pompiers

La commune a pour projet l'extension du centre de secours dont elle est gestionnaire. Plusieurs facteurs amènent la municipalité à entreprendre des travaux d'agrandissement :

- Une hausse des effectifs (à ce jour 26 Sapeurs-Pompiers volontaires)
- Des vestiaires féminins exigus
- Un seul bureau pour le chef de centre et son adjoint
- Une chambre qui est utilisée comme bureau par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers par manque de place
- Une salle de formation trop exiguë (obligation de recourir à d'autres locaux extérieurs à la caserne)

Une aide du Conseil Général du Morbihan peut nous être accordée au titre du casernement de sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre du casernement de sapeurs-pompiers pour l'année 2014 ;
2. De valider le plan de financement ci-joint :

PLAN DE FINANCEMENT CASERNEMENT DE SAPEURS-POMPIERS

| EMPLOIS | Prix en € HT |
|----------------------------|---------------------|
| ETUDES PRE-OPERATIONNELLES | 1 000,00 € |
| CONSTRUCTION | 129 752,00 € |
| HONORAIRES TECHNIQUES | 45 769,00 € |
| ASSURANCES | 3 801,00 € |
| FRAIS ANNEXES | 9 000,00 € |
| COUT TOTAL | 189 322,00 € |

| RESSOURCES | Dépenses subventionnables | Taux de subvention | Montant sollicité € HT |
|----------------------------|---------------------------|--------------------|------------------------|
| SUBVENTION CONSEIL GENERAL | 1525€/m2 | 20% | 43 005,00 € |
| SUBVENTION D.E.T.R | 1525€/m2 | 20% | 43 005,00 € |
| AUTOFINANCEMENT | | | 103 312,00 € |
| TOTAL | | | 189 322,00 € |

Demande de subvention – D.E.T.R – Extension de la caserne des Pompiers

La commune a pour projet l'extension du centre de secours dont elle est gestionnaire. L'Etat peut nous accorder une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention « Dotation d'équipement des territoires ruraux » auprès de l'Etat pour l'année 2014.
2. De valider le plan de financement ci-joint :

PLAN DE FINANCEMENT CASERNEMENT DE SAPEURS-POMPIERS

| EMPLOIS | Prix en € HT |
|----------------------------|---------------------|
| ETUDES PRE-OPERATIONNELLES | 1 000,00 € |
| CONSTRUCTION | 129 752,00 € |
| HONORAIRES TECHNIQUES | 45 769,00 € |
| ASSURANCES | 3 801,00 € |
| FRAIS ANNEXES | 9 000,00 € |
| COUT TOTAL | 189 322,00 € |

| RESSOURCES | Dépenses subventionnables | Taux de subvention | Montant sollicité € HT |
|----------------------------|---------------------------|--------------------|------------------------|
| SUBVENTION CONSEIL GENERAL | 1525€/m2 | 20% | 43 005,00 € |
| SUBVENTION D.E.T.R | 1525€/m2 | 20% | 43 005,00 € |
| AUTOFINANCEMENT | | | 103 312,00 € |
| TOTAL | | | 189 322,00 € |

Demande de subvention – Pontivy Communauté – Contrat Emploi Avenir

Depuis le 1^{er} novembre 2012, des contrats « emplois d'avenir » sont proposés. La commune a donc décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des jeunes à se réinsérer dans le monde du travail. Il s'agit du deuxième contrat « emploi avenir » signé au sein de notre collectivité.

Tout comme le premier contrat, L'Etat prend en charge 75% de la rémunération correspondant au SMIC. Nous sommes aussi exonérés de charges patronales.

Pontivy Communauté a décidé d'apporter son soutien financier en intervenant en complément de l'Etat au travers d'une subvention à maximum de deux CAE-CUI-Emplois d'avenir par commune. Le premier CAE-CUI-Emplois d'avenir sera subventionné à hauteur de 20% par Pontivy Communauté et le deuxième CAE-CUI-Emplois d'avenir sera subventionné à hauteur de 10 % par Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. De solliciter auprès du Pontivy Communauté une demande de subvention pour le financement d'un deuxième « emploi d'avenir » de la commune pour l'année 2013.

Demande de subvention – Conseil Général du Morbihan – A.L.S.H 2013

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre du fonctionnement de l'A.L.S.H (accueil de loisir sans hébergement).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres votant :

1. D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général au titre du fonctionnement de l'A.L.S.H 2013.

Questions diverses :